

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : G.4, Solution injectable

Titulaire : VIRBAC

Composition : Gentamicine (sous forme de sulfate) 40000 UI - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/0302689 6/1986

Date de décision : 20/03/2017